



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET

Le onze décembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROUGÉ, Maire.

Objet : Modification du tableau des emplois du service espaces verts

Délibération n° 2024.12.11.128

Rapporteur : Michel ROUGE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
Vu le tableau des emplois ;

Considérant le besoin de restructurer le service des espaces verts afin de répondre au mieux aux enjeux du service notamment environnementaux tout en permettant au responsable de service actuel de se recentrer sur des missions de terrain.

Considérant la nécessité de supprimer un emploi de responsable des équipements sportifs créé suite au départ d'un agent en détachement, afin de permettre son remplacement par un titulaire, ayant depuis intégré sa nouvelle collectivité.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'autoriser le Maire à modifier les emplois tels que présentés ci-dessus ;
- De décider de supprimer 1 emploi de responsable des équipements sportifs ;
- De charger le Maire de modifier le tableau des emplois permanents ainsi qu'il suit :

Actuellement :

Service Espaces verts					
Responsable du service Espaces verts	1	1	C/B	Agent de maîtrise	Technicien
Responsable des équipements sportifs	2	2	C	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise ppal 1° classe
Agent polyvalent des espaces verts	4	4	C	Adjoint technique	Agent de maîtrise

Membres en exercice : 29
Membres présents : 22
Absents excusés Représentés : 7
Absent : /

Date convocation
05 décembre 2024

Acte rendu exécutoire après
- dépôt en Préfecture

- publication ou notification

20 DEC. 2024

Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Christine LAFON, Bernard BARBASTE, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Xavier MOULIGNEAU, Michaël TURPIN, Olivier DESPRINCE, Pascal AGULHON, Sylvie IZQUIERDO, Christine COGNET.

Étaient excusés représenté(es) : Didier GALAUP (pouvoir à P. PAQUELET), Thierry MORENO (pouvoir à J-L GALY), Anne-Marie AGUADO (pouvoir à M-C FARCY) Patrice RENARD (pouvoir à E. PAPIN TOUZET), Fabienne MORA (pouvoir à P. BARCENAS), Georges DENEUVILLE (pouvoir à C. COGNET), G. BUSIDAN (pouvoir à S. IZQUIERDO).

Absent : /

Secrétaire de séance : Marie-Claude FARCY

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le **20 DEC. 2024**

ID : 031-213102825-20241211-DEL2024128-DE

Au 15 décembre 2024 :

Service Espaces verts					
Responsable du service Espaces verts	1	1	C/B	Agent de maîtrise	Technicien
Responsable de l'équipe terrain	1	1	C/B	Agent de maîtrise	Technicien
Responsable des équipements sportifs	1	1	C	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise ppal 1° classe
Agent polyvalent des espaces verts	3	3	C	Adjoint technique	Agent de maîtrise

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

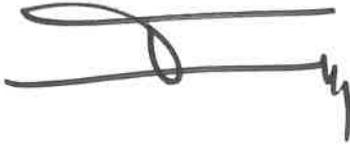
- Autorisent le Maire à modifier les emplois tels que présentés ci-dessus ;
- Décident de supprimer 1 emploi de responsable des équipements sportifs ;
- Chargent Monsieur le Maire de modifier le tableau des emplois permanents tel que présenté ci-dessus.

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Marie-Claude FARCY
Secrétaire de séance,



Michel ROUGÉ
Maire,



Membres en exercice : 29 Membres présents : 22 Absents excusés Représentés : 7 Absent : / Date convocation 05 décembre 2024 Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture - publication ou notification 20 DEC. 2024	Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Christine LAFON, Bernard BARBASTE, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Xavier MOULIGNEAU, Michaël TURPIN, Olivier DESPRINCE, Pascal AGULHON, Sylvie IZQUIERDO, Christine COGNET. Étaient excusés représenté(es) : Didier GALAUP (pouvoir à P. PAQUELET), Thierry MORENO (pouvoir à J-L GALY), Anne-Marie AGUADO (pouvoir à M-C FARCY) Patrice RENARD (pouvoir à E. PAPIN TOUZET), Fabienne MORA (pouvoir à P. BARCENAS), Georges DENEUVILLE (pouvoir à C. COGNET), G. BUSIDAN (pouvoir à S. IZQUIERDO). Absent : / Secrétaire de séance : Marie-Claude FARCY
---	---

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>